



## Nombre de voitures par propriétaire

Par **annab1972**, le **18/04/2016** à **10:12**

Bonjour,

J'habite dans un quartier, rue pavillonnaire. Je voulais savoir si il existe une réglementation sur le nombre de voiture que l'on peut garer dans sa rue par famille ?

Mon voisin est garagiste de métier et continuellement à son domicile privé des personnes lui amènent des voitures à réparer, qu'il gare dans la rue : 3 ou 4 voitures, et lui même en a deux. Si bien que bien souvent il n'y a plus de place pour se garer. Certains véhicules ne bougent qu'au moment où l'on se doit de changer de côté, et là encore les dates ne sont jamais respectées, du moins quand le changement de côté se fait du côté pair, il se fait toujours après 2-3 jours.

Cela fait des années que cela dure et là j'en ai vraiment assez. Mais j'aimerais savoir quelles sont les règles, car j'ai essayé une fois de parler avec les voisins qui s'étaient garés de telle façon que je ne pouvais même pas me garer devant mon bateau, et je me suis vu répondre que la rue n'était pas à moi, ce que je consent. Ceci dit je ne pense pas que mon voisin ait le droit de faire de la rue son garage ?

Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **18/04/2016** à **10:23**

bonjour,

vous devez vous adresser à la mairie qui est le gestionnaires de voies publique communales. les riverains d'une rue n'ont aucun droit particulier pour se stationner dans leur rue.

de toute façon, le stationnement devant une entrés carrossable est interdit même si c'est votre entrée.

salutations

Par **janus2fr**, le **18/04/2016** à **13:21**

Bonjour annab1972,

Il n'existe aucune réglementation en ce sens.

Le stationnement sur le domaine public est ouvert à tout le public, qu'il soit riverain ou non. Le fait d'être riverain ne donne pas plus de droit d'ailleurs.

Donc une personne, riverain ou non, peut très bien stationner 50 voitures dans la même rue, du moment qu'elle respecte le code de la route (emplacement autorisé, durée maximale, etc.).

Par **annab1972**, le **20/04/2016** à **10:27**

Bonjour,  
Merci pour vos réponses, même si elles ne m'arrangent pas trop.  
(Je serais juste en droit si je le voulais de faire intervenir la police municipale étant donné que les véhicules sont garés plus de 7 jours consécutifs.)

Cordialement

Par **Thierryb54**, le **30/01/2024** à **18:26**

déçu qu'on nous parle toujours que du droit...

et qu'on ne mette par en cause le sans gêne de ces personnes, aucun savoir vivre "ensemble".

mon voisin a 2 véhicules,

j'habite sur un Place ou il n'y a que 3 places de parking matérialisées, dont une handicapée...  
ben les 2 autres sont très souvent occupées par ce même propriétaire... et à moi de me garer  
je ne sais où alors qu'une place est justement devant ma porte d'entrée..

Par **youris**, le **30/01/2024** à **18:42**

bonjour,

le droit est nécessaire lorsqu'il y a un litige et que les parties au litige refusent tout accord amiable.

si vous êtes dans un immeuble collectif d'habitations,, les places non privatives sont pour tout le monde, et celui qui a 2 voitures ou plus peut utiliser ses places sans restriction.

thierryb54, si la place pour PMR est occupée par une personne handicapée, vous ne pouvez pas lui demander d'aller se garer ailleurs.

salutations

Par **Thierryb54**, le **30/01/2024** à **18:54**

...

Par **janus2fr**, le **31/01/2024** à **06:40**

[quote]

déçu qu'on nous parle toujours que du droit...

[/quote]

Bonjour,

Vous êtes ici sur un forum juridique, donc consacré au droit justement...

Par **Thierryb54**, le **31/01/2024** à **10:24**

C'est vrai

J'ai effectivement du mal à percevoir la justice allant à l'encontre du bon sens...

Mais bien je comprends mieux...

Par **Visiteur**, le **31/01/2024** à **10:44**

Si les places de stationnement sont en accès libre ou bien situées sur la voie publique, c'est "premier arrivé".

Sachant que sur la voie publique un véhicule ne peut pas rester plus de 7 jours sans bouger (parfois moins, ça dépend des communes)

Si c'est un parking privé, vous pouvez proposer au propriétaire de **louer** une place (et de la sécuriser afin d'éviter les intrus)